



## Dispositif « Aide à la Licence pour les Jeunes » FICHE INFORMATIVE – CNDS 2012

### Qu'est-ce que l'ALJ ?

C'est une aide forfaitaire indivisible de 45€ par enfant bénéficiaire.

Cette aide financière a pour but de réduire, pour le bénéficiaire, le coût d'inscription dans une association sportive (cotisation+licence). La somme totale attribuée (n enfants X 45€) est versée par le CNDS à l'association sportive.

Lors de l'inscription d'un licencié, l'association déduit du coût cotisation+licence la somme de 45€, pour autant de jeunes que ce que lui permet la subvention.

C'est à l'association de déterminer la méthode utilisée pour choisir les jeunes licenciés (parmi ceux respectant les critères) à qui elle fait bénéficier de cette réduction.

### Comment faire une demande d'ALJ ?

Cette demande se fait dans le cadre de la campagne CNDS. Le délai limite pour déposer une demande est donc le même que pour les autres demandes CNDS.

L'ALJ doit être inscrite dans le volet social du projet associatif.

L'association sportive doit également compléter une fiche "action" relatives à l'ALJ dans son plan d'actions 2012.

L'association n'a pas besoin de présenter un budget prévisionnel spécifique à cette action.

Dans ces documents, elle doit être en capacité d'estimer le nombre de potentiels bénéficiaires pour lesquels elle sera en mesure d'obtenir les renseignements à compléter dans le tableau récapitulatif (voir ci-dessous).

### Conditions cumulatives à remplir pour pouvoir bénéficier d'une aide :

- ⇒ Les enfants bénéficiaires doivent être nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1994 et le 31 décembre 2003
- ⇒ Leur coût d'inscription à l'association (cotisation+licence) doit être d'un montant minimum de 90€
- ⇒ Non imposition du ou des parents ayant l'enfant à charge (fournir une copie de l'avis)
- ⇒ Les enfants doivent prendre leur licence entre le 1<sup>er</sup> juin 2012 et le 15 novembre 2012

### Engagement à respecter :

- ⇒ Retourner les éléments de justification à la DDCS lorsque celle-ci en fera la demande (fin d'année 2012). Il s'agit de :
  - Un tableau identifiant la liste des bénéficiaires licenciés au club pour la saison 2012/2013 avec leurs caractéristiques (nom, prénom, sexe, date de naissance et n° licence)
  - Pour chaque bénéficiaire, une copie de l'avis de non imposition du ou des parents ayant l'enfant à charge
  - Pour chaque bénéficiaire, une attestation sur l'honneur co-signée du représentant légal de l'association et d'un des parents mentionnés sur l'avis de non imposition
- ⇒ Permettre le contrôle de l'utilisation de la subvention par la DDCS

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :  
Madame Julie MARIE au 01.77.63.61.68 ([julie.marie@val-doise.gouv.fr](mailto:julie.marie@val-doise.gouv.fr))